



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 20 novembre 2017

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le Lundi 20 novembre 2017, à 19 heures 30, dans les locaux de Bourges Plus, Salle de Conférences, 6 rue Maurice Roy à Bourges, sur convocation préalable de M. Pascal BLANC, Président, adressée le 13 novembre 2017 et affichée le 13 novembre 2017. La séance est présidée par M. Pascal BLANC.

Étaient présents :

M. Pascal BLANC	Président,
M. Aymar de GERMAY	1 ^{er} Vice-Président,
M. Daniel BEZARD	2 ^e Vice-Président,
M. Gérard SANTOSUOSSO	4 ^e Vice-Président,
Mme Bernadette GOIN	7 ^e Vice-Présidente,
Mme Corinne SUPLIE	8 ^e Vice-Présidente,
M. Daniel GRAVELET	9 ^e Vice-Président,
M. Rodolphe BESTAZZONI	10 ^e Vice-Président,
M. Robert HUCHINS	11 ^e Vice-Président,
M. Denis POYET	12 ^e Vice-Président,
M. Bernard BILLOT	13 ^e Vice-Président.
M. Alain MAZE	14 ^e Vice-Président,
Mme Catherine VIAU	15 ^e Vice-Présidente.

Étaient excusés :

Mme Marie-Christine BAUDOUIN	3 ^e Vice-Présidente,
M. Yvon BEUCHON	5 ^e Vice-Président,
M. Patrick BARNIER	6 ^e Vice-Président,
Mme Véronique FENOLL	1 ^{er} Membre du Bureau.

Était absent :

M. Philippe MERCIER	2 ^e Membre du Bureau.
---------------------	----------------------------------

Était présent à titre consultatif :

M. Philippe MOUSNY	Maire-Adjoint, délégué aux Travaux et à l'Accessibilité, à la Ville de Bourges.
--------------------	---

Était absent :

M. Martial REBEYROL	Maire-Adjoint, délégué à l'Urbanisme à la Ville de Bourges.
---------------------	---

Administration :

M. David VIGOUROUX	Directeur Général des Services,
M. Stéphane VERDIER	Directeur Général Adjoint - Ressources,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Pierre GUILLAMO	Chargé de Mission auprès du Directeur Général des Services,
M. Didier GARCIA	Directeur Général Adjoint auprès des Services à la Population,
M. Marc BIANCHINI	Directeur Général Adjoint chargé de l'Économie, de l'Enseignement Supérieur et de la Promotion du Tourisme,
Mme Florence PERRIN	Assistante du Chef du Service des Assemblées,
M. Vincent COTIER	Directeur de Cabinet,
M. Cédric MATHET	Directeur de l'Eau.
Mme Patricia GODET	

M. Rodolphe BESTAZZONI est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19 heures 30.

1. Passation des marchés d'assurances pour la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération de Bourges - Appel d'offres ouvert

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la convention de groupement passée entre la Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que Les marchés d'assurance de la Ville de Bourges et de l'Agglomération de Bourges arrivent à échéance le 31 décembre 2017. Les marchés ci-dessous ont donc été relancés pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2022.

La Commission d'appel d'offres a attribué ces marchés selon les critères indiqués au règlement de consultation comme suit :

Lots	Objet	Attributaire	Montant annuel TTC y compris les variantes imposées
1	Assurance « Dommages aux biens et risques annexes » Communauté d'Agglomération de Bourges	Compagnie SMACL	43 299,15 € TTC Taux 0,65 % / m ²
2	Assurance « responsabilité civile et risques annexes » Communauté d'Agglomération de Bourges	Cabinet BEAC/Compagnie XL Insurance Compagny SE	29 148,31 € TTC Taux 0,17 %
3	Assurance « responsabilité civile et risques annexes » Ville de Bourges	Cabinet PNAS / Compagnie AREAS	39 996,22 € TTC Taux 0,114 %
4	Assurance « flotte automobile » Ville de Bourges	Cabinet ASSURANCES SECURITE / Compagnie LA SAUVEGARDE GMF	81 019,53 € TTC
5	Assurance « protection juridique » Communauté d'Agglomération de Bourges	Compagnie SMACL	4 896,05 € TTC
6	Assurance « protection juridique » Ville de Bourges	Compagnie SMACL	17 361,05 € TTC
7	Assurance « tous risques expositions » Ville de Bourges	Cabinet GRAS SAVOYE / Compagnie AXA ART	4 384,35 € TTC Taux 0,044 %

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant conformément à la convention de groupement, et à suivre l'exécution des lots 1, 2 et 5 du marché groupé d'assurance.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

2. ZAC ESPRIT 1 (PORT SEC NORD) – Transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Bourges Plus en date du 27 juin 2005 relative aux conditions patrimoniales et financières du transfert des zones d'activités ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que TERRITORIA avait en charge, par contrat de concession en date du 1^{er} décembre 1999, l'aménagement de ZAC ESPRIT 1 (PORT SEC NORD) ;

Considérant qu'au terme de la concession fixée au 31/12/2016 les terrains d'assiette des voiries et réseaux ainsi que les parcelles non commercialisées doivent l'objet d'un transfert de propriété, à titre gratuit, à Bourges Plus ;

Considérant que les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Numéro de parcelle	Contenance (m ²)	Nature
BN	77	2 491	Terrain non bâti
BN	86	16	Emprise transformateur
BN	87	4 378	Terrain non bâti
BN	98	16	Emprise transformateur
BN	108	329	Voirie
BN	109	27 236	Voirie
BN	110	257	Voirie
BN	123	8 642	Terrain bâti
BN	124	150	Voirie
BN	126	1 935	Terrain non bâti
BN	131	3 465	Voirie
BN	141	108	Voirie
BN	147	20	Emprise transformateur
TOTAL		49 043	

Il est donc demandé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le transfert de propriété de TERRITORIA à Bourges Plus, à titre gratuit, des parcelles décrites ci-dessus rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 ;

- d'approuver le transfert des contrats, baux d'occupation et conventions de servitudes grevant les parcelles ainsi transférées ;

- d'autoriser les appels à loyers et charges à compter du 1^{er} janvier 2017 auprès de chaque occupant sachant que ces recettes seront imputées sur le chapitre 75, article 752 pour les loyers , article 758 pour les charges, du budget annexe des activités soumises à TVA ;

- de prendre en charge les frais d'acte sachant que la dépense sera imputée au chapitre opération 16 (ZA Transférées Bourges), article 2111 du Budget Principal au titre de l'exercice 2018 ;

- de désigner l'étude de la SCP BERGERAULT pour rédiger l'acte ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte correspondant ainsi que tous les actes nécessaires ;

- de solliciter l'exonération de toute perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

3. Appel d'offres ouvert pour la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la collecte sélective.

Rapporteur : M. Pascal BLANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 1 du Bureau Communautaire du 6 mars 2017 fixant le lieu de réunion du Bureau Communautaire ;

Considérant que par délibération du 4 juillet 2017, il a été autorisé le lancement d'une consultation sous forme d'appel d'offres pour la fourniture et la livraison de bacs roulants pour la mise en place du tri sélectif des emballages sur les 11 communes de Bourges Plus qui ne trient pas en porte à porte, pour un montant minimum de 250 000 € HT et maximum de 600 000 € HT.

Une seule entreprise a répondu avec un montant inférieur au montant minimum prévu.

Cette consultation doit donc être déclarée sans suite et relancée sur la base d'un cahier des charges modifié.

Cette prestation aura une durée de 6 mois avec un minimum de 130 000 € HT et un maximum de 250 000 € HT.

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à ne pas donner suite à la consultation ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à relancer une consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute décision dans le cadre de la passation de cet accord cadre ;
- Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord cadre correspondant ainsi que toutes pièces s'y rapportant et à en suivre l'exécution.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire approuvent la question à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 19 heures 35.

Fait à Bourges, le 21 novembre 2017

 **Le Président,**

Pascal BLANC